

Secteur Associatif - Subventions à diverses associations

M. l'Adjoint FOUSSERET, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission « Vie Associative », il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Reçu en 1991	1 ^{er} vers. 1992 (CM juin 1992)	2 ^{ème} versement 1992
La Reine Marulaz	3 000 F	1 200 F	1 800 F
Pha Ax (participation à BVOJ 92)	-	-	3 000 F
Front National des Rapatriés Français de Confession Islamique (FNRFCI)	3 000 F	-	3 000 F
Union Fédérale des Consommateurs	-	-	8 000 F
La Chapraisienne	10 000 F	-	10 000 F
Les Amis de St-Joseph/Ste Thérèse	-	-	10 000 F
Comité de Protection des Eaux Souterraines	-	-	5 000 F
Club 3 ^{ème} Age Planoise	3 000 F	-	3 000 F
La Passerelle Planoise	-	-	20 000 F

La dépense totale, soit 63 800 F est à prélever sur le chapitre 945.91 / article 657 / code service 41070 du BP 1992 abondé par un transfert de 20 000 F du chapitre 945.91.657 code service 41010 code projet 89029.

De plus, il est proposé d'attribuer à titre exceptionnel une subvention de 25 000 F à Los Production, somme qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant, chapitre 934.21, article 691, service 20000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.